



Nom commercial: Nicotinsäurediethylamid/Sigma-Aldrich Gm

Numéro de la matière: 716550

Version: 1 / CH

Date de révision: 27.10.10

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nicotinsäurediethylamid/Sigma-Aldrich Gm
N° d'article 71655003

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335

Classification selon les Directives CE

Classification T, R25
Xi, R36/37/38

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou



Nom commercial: Nicotinsäurediethylamid/Sigma-Aldrich Gm

Numéro de la matière: 716550

Version: 1 / CH

Date de révision: 27.10.10

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

P305+P351+P338 un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P405 Garder sous clef.
P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Toxique

Phrase(s) de risque

25 Toxique en cas d'ingestion.
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrase(s) S

20 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Nicéthamide

3. Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Nicéthamide**

No. CAS	59-26-7			
No. EINECS	210-418-5			
Concentration		>=	50	%
Classification	T, R25 Xi, R36/37/38			

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**



Nom commercial: Nicotinsäurediethylamid/Sigma-Aldrich Gm

Numéro de la matière: 716550

Version: 1 / CH

Date de révision: 27.10.10

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Consulter le médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde d'azote (NOx); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Veiller à une ventilation adéquate. Pour grandes quantités: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Eviter contamination de la peau et les yeux. Eviter inhaler poussières/



Nom commercial: Nicotinsäurediethylamid/Sigma-Aldrich Gm

Numéro de la matière: 716550

Version: 1 / CH

Date de révision: 27.10.10

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

brumes/ vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Classe de stockage VCI

Classe de stockage VCI 6.1A Des matières toxiques combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'action de la lumière.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Conséserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; filtre combiné A-P2; Filtre à combinaison multiple ABEK

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	huileux
Couleur	incolore à jaunâtre
Odeur	légèrement perceptible

pH

Valeur	6	à	7.8
Concentration/H ₂ O	250	g/l	
Température	20	°C	

Point de fusion

Valeur 24 °C

Point d'ébullitionValeur 296 °C
méthode DIN 51751



Nom commercial: Nicotinsäurediethylamid/Sigma-Aldrich Gm

Numéro de la matière: 716550

Version: 1 / CH

Date de révision: 27.10.10

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

Point d'éclair

Valeur	150	°C
méthode	DIN 51755	

Densité

Valeur	1.06	g/cm ³
Température	20	°C

Hydrosolubilité

Remarque	se solubilise facilement
----------	--------------------------

9.2. Autres informations**Teneur en solvant**

Valeur	0.0	%
--------	-----	---

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

acides forts, Bases fortes, réducteurs fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz nitreux

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	souris		
DL 50		188	mg/kg
Espèces	lapin		
DL 50		650	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Irritant pour les voies respiratoires.
----------	--

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque	Irritant pour la peau.
Remarque	le produit est irritant pour les muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Remarque	Le produit est irritant pour les yeux.
----------	--

sensibilisation

Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.
----------	---

Expériences issues de la pratique

Peut être nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.

12. Informations écologiques**12.2. Persistance et dégradabilité**



Nom commercial: Nicotinsäurediethylamid/Sigma-Aldrich Gm

Numéro de la matière: 716550

Version: 1 / CH

Date de révision: 27.10.10

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

Biodégradabilité

Remarque

N'est pas facilement biodégradable.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Le produit entraîne une modification de la valeur du pH dans le système testé. Le résultat se rapporte à l'échantillon non neutralisé.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Code de déchets CEE

07 05 13*

déchets solides contenant des substances dangereuses

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.
Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 2810

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A

Sources de danger

Nicéthamide

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

Carte pour désignation du danger

6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 2810

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S

Sources de danger

Nikéthamide

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 2810

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S

Sources de danger

Nikéthamide

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage



Nom commercial: Nicotinsäurediethylamid/Sigma-Aldrich Gm

Numéro de la matière: 716550

Version: 1 / CH

Date de révision: 27.10.10

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

Groupe d'emballage

III

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

R-phrases listed in chapter 3

25	Toxique en cas d'ingestion.
36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Hazard statements listed in chapter 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.